

AVIS.

MM. les créanciers du sieur Aubert Aubert, restaurateur, rue de l'Arbre-Sec, 36, sont prévenus que par le concordat intervenu entre le susnommé et ses créanciers le 18 octobre 1851, homologué le 29 du même mois, M. Sergent, ancien syndic de la faillite dudit sieur Aubert, a été nommé commissaire à l'effet de faire la répartition de tout l'actif abandonné par le sieur Aubert à ses créanciers par le concordat sus-énoncé.

Liq. économique, agréable, inoffensif, s'appliq. au pinceau, change en récréation le nettoyage des cuivres, nettoie 9 métaux. Flac. 75 c. Afr. (Dépôts.) (4727)

FABRIQUE D'OBJETS RELIGIEUX. MÉDAILLONS, ÉCRANS, CADRES, BÉNÉTIERS, LIVRES DE PIÉTÉ et ouvrages d'art en bronzes dorés et argentés par de nouveaux procédés. — DE METZ, boulevard Saint-Denis, 24. (Voir l'exposition au Bazar Bonne-Nouvelle.) (Afr.) (7433)

MME KUHN élève de Favarger, cours d'écriture pour les dames, roudote Colbert. (7376)

PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en 3 jours maladies rebelles au copahu et nitrate d'argent. — SAMPSON, Pharm. rue Rambuteau, 40. (Exp.) (7379)

POLICUVRE DELESCRAMPS, ph., br. s. g. d. g., R. ST-ANDRÉ-DES-ARTS, 4, PARIS.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

LIMITE DU DROIT DE RÉTENTION par l'enfant donataire renonçant. ETUDES ET DISSERTATION, par COIN-DELSLE, avocat à la Cour impériale de Paris. — Un vol. in-8. 6 fr.

HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS, PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION SUR LE DROIT CIVIL DE ROME, par F. LAFFERRIÈRE, professeur honoraire, ancien conseiller d'Etat, inspecteur général des Facultés de droit. Tome 4. 1 vol. in-8. 9 fr.

N. B. Ce volume contient : DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVÉ DU MOYEN-ÂGE. Prix des 3 premiers volumes. 24 fr.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

EXPLICATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DU CODE NAPOLEON par V. MARCADE, ancien avocat à la Cour de cassation, etc., l'un des rédacteurs-fondateurs de la Revue Critique de la Jurisprudence. — Tome 6. 1 vol. in-8. 8 fr.

DONATIONS ENTRE ÉPOUX par G. BOUTRY, avocat à la Cour impériale de Paris, docteur en droit. 1 vol. in-8. 4 fr. (7484)

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR MARIAGES SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE, parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

RUE DE SEINE, 85 ET 87, ET RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 85, 87, 89 ET 91.

AU GRAND CONDE

Les chefs de la Maison du GRAND CONDE ont voulu, à l'ouverture de la saison des Bals et Soirées, être en mesure d'offrir aux Dames des articles dignes de fixer leur attention. — Les acheteurs qui voudront bien visiter les Magasins trouveront également un choix très grand d'objets susceptibles d'être offerts en Cadeaux d'étrennes; la liste suivante donnera un aperçu de la modicité des prix :

ÉTOFFES DE SOIE. ROBES DE BAL ET SOIRÉE. 873 Pièces de Taffetas chiné de la plus belle qualité, dessins pompadour à guirlandes, à bouquets détachés et à colonnes, en 1 m. de largeur, la robe. 48 fr. »

200 Services de Saxe de 12 couverts, dessins nouveaux, le service, 23 » MOUCHOIRS. 820 Douzaines Mouchoirs linon pur fil, imprimés, à 6-0 Douzaines Mouchoirs fil, vignettes nouveautés, pour hommes, à 1 43

Castor, largeur 1 m. 10 c. satiné soie. 4 95 Amazone, grand largeur, pure laine. 4 80 Drap croisé pour robes et talmas. 4 90 CONFECTION POUR DAMES. BENTRÉE CONSIDÉRABLE DANS LES MODÈLES ET PRIX SUIVANTS :

BONNETERIE. Partie de Las mérinos blanc, qualité de 3 fr. 50 la p. 2 fr. 25 Beau choix de cachemire, belle qualité. 1 45

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DU NÈGRE, MAISON ROBERT. BIJOUTERIE ET ORFÈVRE. SPÉCIALITÉ POUR MARIAGES.

ETRENNES. GIROUX 3, rue du Coq-St-Honoré. EXPOSITION GÉNÉRALE.

Les Médecins prescrivent avec un succès certain le SIROP d'écorces d'oranges amères de J.-P. LAROZE.

La publication légale des Actes de société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFAIRES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En une maison sise à Batignolles, rue de la Santé, 35. Le 5 décembre. Consistant en commode, tables, chaises, armoire, fontaine, etc. (7409)

A. Radiguet, rue Saint-Fiacre, 7. Suivant acte sous signatures privées, fait triple à Paris, le vingt-neuf novembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, M. Louis-Théophile OSMONT, employé dans le commerce, demeurant à Paris, rue de Rougemont, 9; M. Hippolyte-Léon VALLEE, employé dans le commerce, demeurant à Paris, rue de la Boule-Rouge, 4; Et une troisième personne dénommée audit acte.

Le commandant sera de trente mille francs. Au premier août mil huit cent cinquante-neuf, la société sera dissoute à l'égard du commanditaire et continuera, comme on l'a dit ci-dessus, sous la raison Osmont et Vallée, entre ces deux messieurs.

Le sieur TREMBAIS (Jules), charcutier, rue Ste-Marguerite-St-Germain, 28, le 9 décembre à 10 heures (N° 7768 du gr.); Du sieur COMBIER (Louis-Claude), quincaillier en détail, rue St-Antoine, 158, le 10 décembre à 9 heures (N° 10503 du gr.); Du sieur LEMISTRE (Marie-Alexandre), épicer, à La Petite-Villette, route d'Allemagne, 98, le 10 décembre à 3 heures (N° 10515 du gr.); Du sieur MAISON (Prosper-Eugène), md de vins, commune de Montrouge, boul. d'Arceuil, 7, le 10 décembre à 3 heures (N° 10568 du gr.); Du sieur DELPEUCH (Antoine), fleuriste, rue du Calvaire, 17, le 10 décembre à 3 heures (N° 10572 du gr.);